



utt

université de technologie
Troyes

Troyes, le 03 janvier 2012

Réf : REE/ASANUTT/ MCG/AM/ANC

Objet : taxe d'apprentissage 2012

Madame, Monsieur,

L'Université de technologie de Troyes, dont vous êtes diplômé(e), compte aujourd'hui plus de 2 500 étudiants dans ses six formations d'ingénieur et ses neuf spécialités de Master.

Depuis ses débuts, elle actualise en permanence son offre de formations pour l'adapter à l'évolution du marché du travail. A la rentrée, nous avons mis en place une sixième spécialité ingénieur relative aux Procédés et Mise en Œuvre des Matériaux (PMOM) ainsi qu'une licence professionnelle « Energie et Génie Climatique ».

La taxe d'apprentissage, versée à notre établissement par des entreprises, nous est précieuse pour développer et accroître la notoriété de l'UTT.

Nous comptons donc aujourd'hui sur le concours de nos anciens étudiants afin que les entreprises dans lesquelles vous évoluez attribuent tout ou partie de cette contribution obligatoire à l'établissement qui vous a formé. Le document ci-joint indique les modalités de versement.

Aussi, pour nous faire bénéficier de votre concours en tant qu'ancien(ne) étudiant(e), il vous suffit simplement de transmettre ce dernier au service en charge de la taxe d'apprentissage (Ressources Humaines, Stages, Relations Ecoles ou Comptabilité).

Nous vous remercions par avance pour le soutien que vous voudrez bien apporter à notre, à votre Université, et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Le Président

Christian LERMINIAUX

P.J. : Plaquette taxe d'apprentissage